

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Séance extraordinaire du 25 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 25 novembre de l'an DEUX MILLE VINGT ET UN à compter de 19H30, à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marie Dugas, maire, les conseillers suivants :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Gilles Lamarre	Siège n° 2 ;
Madame Mélanie Dubé	Siège n° 3 ;
Monsieur Sylvain Sénéchal	Siège n° 4 ;
Monsieur Jean-Yves D'Amboise	Siège n° 5 ;
Madame Hélène Poirier	Siège n° 6.

Formant quorum sous la présidence du maire. Était également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur-général et secrétaire-trésorier.

L'avis de convocation a été signé par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu de l'article 156 du Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DOSSIERS CONSEIL ET RÉOLUTIONS

- 2.1 Nouvelle programmation TECQ avec révisions apportées par l'expertise en ingénierie de la FQM : volets resurfaçage de voies publiques, travaux d'intervention sur le réseau d'égout pluvial et installation des débitmètres.
- 2.2 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

3. DOSSIERS EMPLOYÉS

- 3.1 Rémunération du directeur général lors de la formation ABCDG offerte par l'ADMQ en février 2021 avant son entrée en poste (basé sur le taux horaire avant probation)

4. VARIA

- 4.2 Autorisation nommant le directeur général comme signataire de la convention pour l'octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 4.3 Budget 2022 pour l'équilibration du rôle pour l'année 2023
- 4.4 Rémunération des élus pour l'année 2022

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le projet d'ordre du jour ici-haut est déposé en séance de conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es) d'adopter l'ordre du jour de la séance du 25 novembre 2021 ci-haut.

2. DOSSIERS CONSEIL ET RÉOLUTIONS

- 2.1 **NOUVELLE PROGRAMMATION TECQ AVEC RÉVISIONS APPORTÉES PAR L'EXPERTISE EN INGÉNIERIE DE LA FQM : VOLETS RESURFAÇAGE DE VOIES PUBLIQUES, TRAVAUX**

D'INTERVENTION SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL ET INSTALLATION DES DÉBITMÈTRES

11.2021.208

Résolution / Programmation TECQ 2019-2023 (dossier 1111045- version n° 3)

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **version n° 3** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **version n° 3** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2.2 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

11.2021.209

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ferme les services administratifs à la population durant la période des fêtes :

Du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.

De retour à l'horaire habituel le 5 janvier 2022.

3. DOSSIERS EMPLOYÉS

11.2021.210

3.1 RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL LORS DE LA FORMATION ABCDG OFFERTE PAR L'ADMQ EN FÉVRIER 2021 AVANT SON ENTRÉE EN POSTE (BASÉ SUR LE TAUX HORAIRE AVANT PROBATION)

Il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce à la rémunération du directeur général pour sa formation ABC-DG offerte par l'ADMQ en février 2021 avant son entrée en poste, le tout étant basé sur le taux horaire avant approbation. La formation est d'une durée de 16 heures.

4. **VARIA**

4.1 Pas de point, car la numérotation s'est placée immédiatement en 4.2.

11.2021.211

4.2 **AUTORISATION NOMMANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME SIGNATAIRE DE LA CONVENTION POUR L'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu une lettre datée du 11 novembre 2021 du ministre des Transports l'informant qu'il est accordé une aide financière maximale de 1 334 262 \$ pour le dossier : Programme d'aide à la voirie locale- volet Redressement - N° SFP : 154217674 Dossier n° YPC27627 / N° de fournisseur : 67767;

Attendu que selon les modalités de l'aide financière, les dépenses relatives à l'exécution de ce projet sont admissibles à compter de la date de la présente, que l'aide financière totale à verser sera déterminée en fonction des factures attestant des sommes réelles dépensées en conformité avec ce qui est accepté par ministère des Transports;

Attendu que l'aide financière dépasse 250 000\$, une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de ladite aide en vertu du programme et définissant les obligations de chacune des parties doit être signée et retournée auprès du ministère ;

Attendu que la présente résolution n° 11.2021.211 fait partie du document intitulé : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE et qu'elle est fait partie de l'annexe A;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité avec le ministre des Transports le document intitulé : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ayant comme objet : Octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Ledit document fait partie intégrante de la présente résolution.

4.3 **BUDGET 2022 POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE POUR L'ANNÉE 2023**

Point à reporter, voir avec la MRC.

4.4 **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2022**

Point à reporter lors de la réunion sur le budget.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

11.2021.212

Levée à 20 heures 11 minutes, monsieur Gilles Lamarre propose la levée de la séance extraordinaire.

Jean-Marie Dugas, maire¹

Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées